

2 - 1^{ère} partie : Les Deux Vallées : leur histoire et environnement proche et lointain

2.1 Les Deux Vallées : une histoire

2.2 Les Deux Vallées : un environnement

2.1 Les Deux Vallées : une histoire

Les Deux Vallées sont situées au cœur d'une région qui est occupée dès l'époque préhistorique comme en témoignent des trouvailles remarquables (les casques de l'âge de bronze découverts à Montmacq). Ce fut le lieu d'implantation de peuples Belges : les Veromandues autour de Noyon et les Suessions près de Compiègne. Après une période gallo-romaine, et la création de Noviomagus (Noyon).

L'empire romain déclinant la région connaîtra les invasions barbares dont les Huns avec leur chef Attila. La région sera privilégiée par les rois francs. Successivement y seront couronnés le mérovingien Charlemagne et le capétien Hugues Capet. Compiègne situé entre les riches plateaux agricoles du Soissonnais, du Valois, de Picardie sera un important marché lié aux intérêts ruraux.

Le moyen âge verra la construction de la cathédrale de Noyon, de nombreuses églises gothiques comme en témoignent sur le territoire des Deux Vallées les vestiges de l'abbaye d'Ourscamp, les églises de Longueil-Annel, de Marest, Mélicocq, Saint Léger aux Bois, Thourotte. Aux XIV et XV^{ème} siècles, qui seront des périodes difficiles avec la peste noire et la guerre de cent ans, succède, au XVI^{ème} siècle, une reprise de l'activité économique et un renouveau démographique, puis les guerres de religions. Le seul Château renaissance de l'Oise se trouve au Plessis Brion. Les règnes de Louis XIV, Louis XV et Louis XVI seront une période de répit et d'une certaine opulence jusqu'à la révolution.

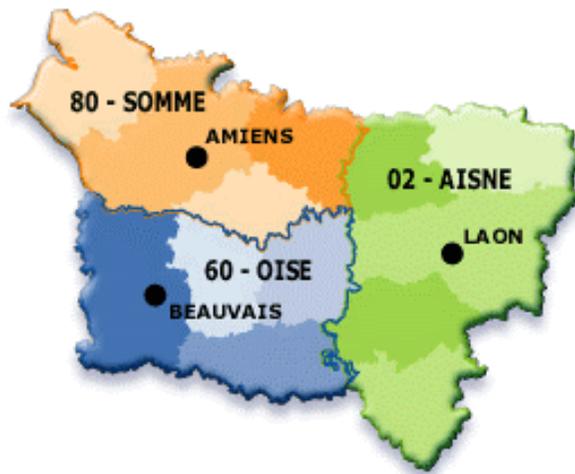
Le territoire des deux vallées restera essentiellement agricole malgré la création du canal latéral de l'Oise entre 1826 et 1831 et de la voie ferrée en 1849. Le village de Longueil-Annel devient le deuxième port fluvial de France et garde toujours cette tradition avec les nombreux bateliers « débarqués » qui s'y sont installés et le Musée de la Batellerie.

Le pays est durement touché par le conflit de 1914-1918, la ligne de front s'étant stabilisée pendant 31 mois sur une ligne allant de Lassigny à Tracy-le-val détruisant presque totalement les villages de Dreslincourt-Ribécourt, Bailly, et Tracy-le-Val.

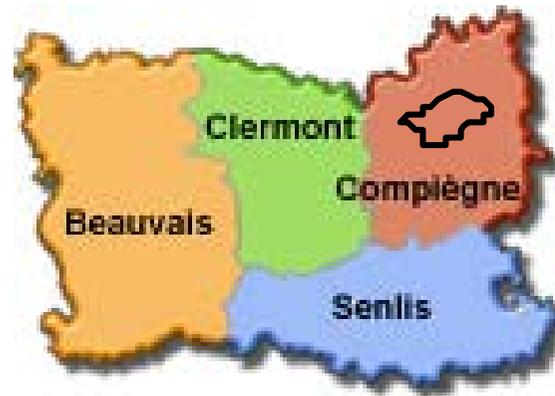
Le lendemain de la Guerre est marqué par la construction, en 1920, de la glacerie de Chantereine, du nom de la ferme choisie sur le territoire de Thourotte par la compagnie Saint Gobain. L'usine va voir ses effectifs croître rapidement jusqu'à près de 2000 ouvriers et un maximum de 2975 salariés en 1974. Cette implantation, avec celles d'autres usines importantes à Ribécourt fera naître dans la vallée une culture ouvrière qui perdurera malgré les réductions d'effectifs industriels.

2.2 Les Deux Vallées : un environnement

La CC2V et les découpages administratifs



L'Oise dans la région Picardie



L'arrondissement de Compiègne dans l'Oise



Les circonscriptions législatives

Une histoire, un environnement

La CC2V dans l'arrondissement de Compiègne

La Communauté de Communes des Deux Vallées comprend l'ensemble des communes du Canton de Ribécourt-Dreslincourt à l'exception de la commune de Carlepont qui fait partie du canton de Noyon.

Elle est bordée au nord :

- Des cantons de Noyon et de Guiscard qui, complétés par la commune de Carlepont constituent la Communauté de Communes du Pays Noyonnais.
- Des cantons de Lassigny et de Ressons sur Matz qui constituent la Communauté de Communes du Pays des Sources.

Au sud la CC2V est bordée

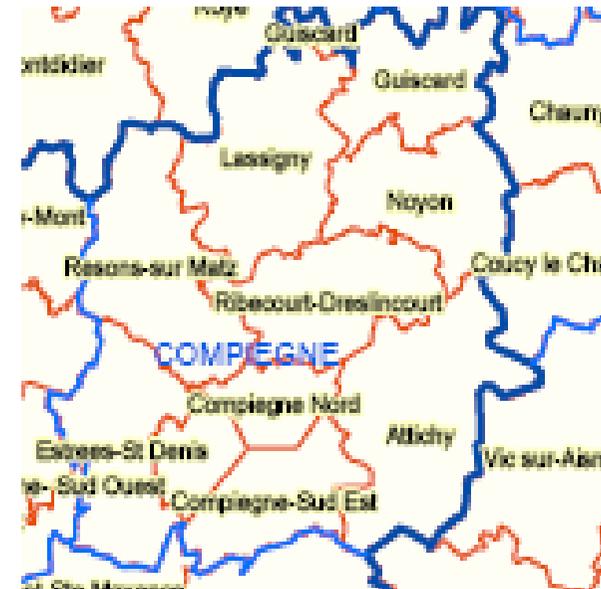
- Du Canton d'Attichy constitué en Communauté de Communes
- Des Cantons Compiègne-Nord, Compiègne Sud-Est et Compiègne Sud-Ouest, dont les communes sont regroupées dans la Communauté d'Agglomération de Compiègne
- Du canton de Estrées-Saint-Denis qui, à l'exception de la commune de Lachelle fait partie de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées.

Les neuf cantons forment l'arrondissement de Compiègne.

La CC2V et les Intercommunalités voisines

Pour replacer le Pays des Deux Vallées dans leur contexte, la plupart des analyses statistiques seront présentées à l'un des deux, ou aux deux niveaux suivants :

- La CC2V décomposée en 16 communes
- Les six intercommunalités : CC2V, CC Du Pays Noyonnais, CC du Pays des Sources, CC du Canton d'Attichy, CA de Compiègne et CC de la Plaine d'Estrées.

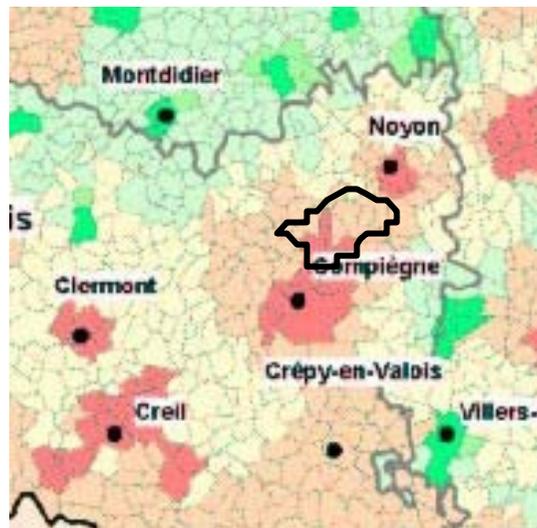


La CC2V dans la Vallée de l'Oise

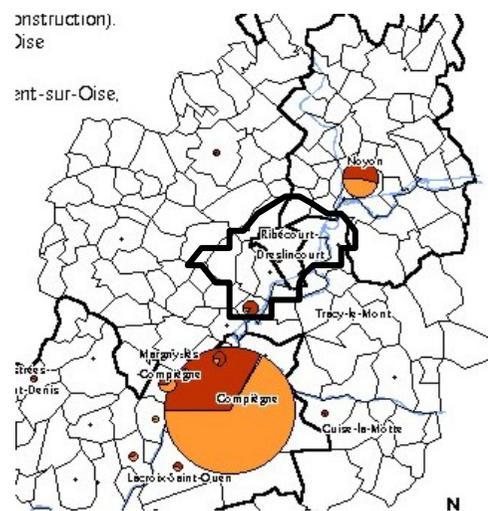
Les principales villes de la CC2V ont en commun avec les villes voisines de Compiègne et de Noyon de faire partie de la vallée industrielle de l'Oise.

La présence de la voie ferrée et du canal a provoqué de longue date l'implantation d'industries. L'économie locale s'appuie sur des entreprises industrielles importantes qui ont des caractéristiques communes : anciennement implantées, appartenant à des groupes nationaux ou internationaux, des secteurs de la chimie (engrais, parfumerie...), des caoutchoucs (pneumatiques), verrerie.

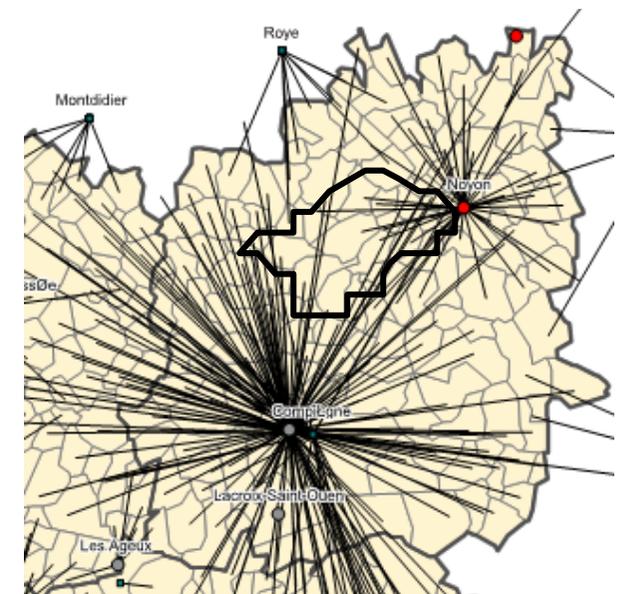
L'interdépendance du territoire des Deux Vallées avec les deux agglomérations voisines de Compiègne et de Noyon ainsi que la disparité entre les influences des deux villes sur le territoire se lisent bien à partir des éléments ci-dessous. Elle sera analysée dans chacun des chapitres concernés du diagnostic.



Aires urbaines



Effectifs salariés privés



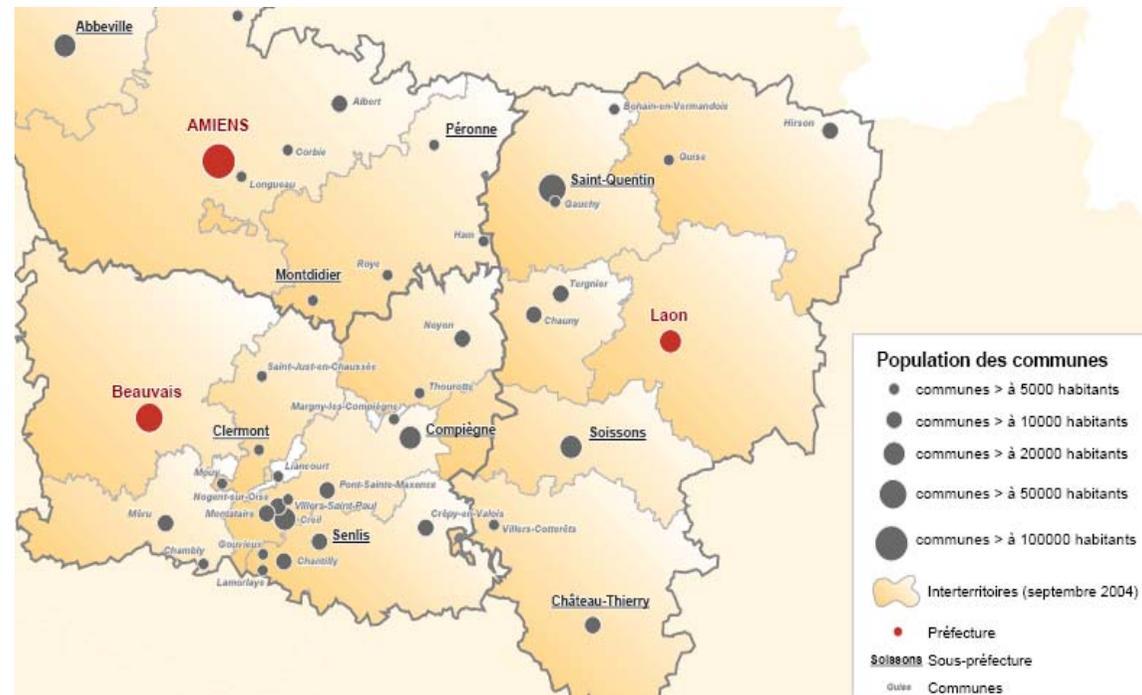
La CC2V est située pour l'essentiel (11 communes sur 16) dans l'aire urbaine de Compiègne et pour partie dans l'unité urbaine de Compiègne.

La CC2V en Picardie

La Picardie dispose d'un ensemble de villes moyennes, dont Compiègne et Noyon, qui tentent de s'organiser pour conforter leur poids vis à vis de la région parisienne.

C'est ainsi qu'est affirmé dans le schéma directeur de la région de Compiègne (2000) : « Compiègne est inclus dans l' « Espace de projets » Beauvais – Creil – Compiègne : les agglomérations constitutives de cet espace doivent pouvoir atteindre ensemble un effet de masse suffisant, afin de leur permettre de jouir d'un certain niveau d'autonomie et de s'affirmer comme des lieux d'accueil privilégiés de fonctions d'excellence technologique, permettant de limiter le recours aux services existants dans la région parisienne »

D'autres réseaux se sont constitués dans ce même but comme l'Union des Grandes Villes de Picardie, sans que l'effet sur le développement de la région puisse être clairement établis.



Définitions :

- Une aire urbaine est un ensemble de communes d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle urbain et des communes rurales et périurbaines dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans les communes attirées par celui-ci. Un pôle urbain est un ensemble de communes offrant 5000 emplois ou plus.
- L'unité urbaine est une commune ou un ensemble de communes qui comporte sur son territoire une zone bâtie d'au moins 2 000 habitants où aucune habitation n'est séparée de la plus proche de plus de 200 mètres. L'unité urbaine concernée par les Deux Vallées comprend : Armancourt, Bienville, Choisy au Bac, Clairoix, Compiègne, Janville, Jaux, Longueil-Annel, Machelmont, Margny-les-Compiègne, Mélicocq, Montmacq, Thourotte, Venette.

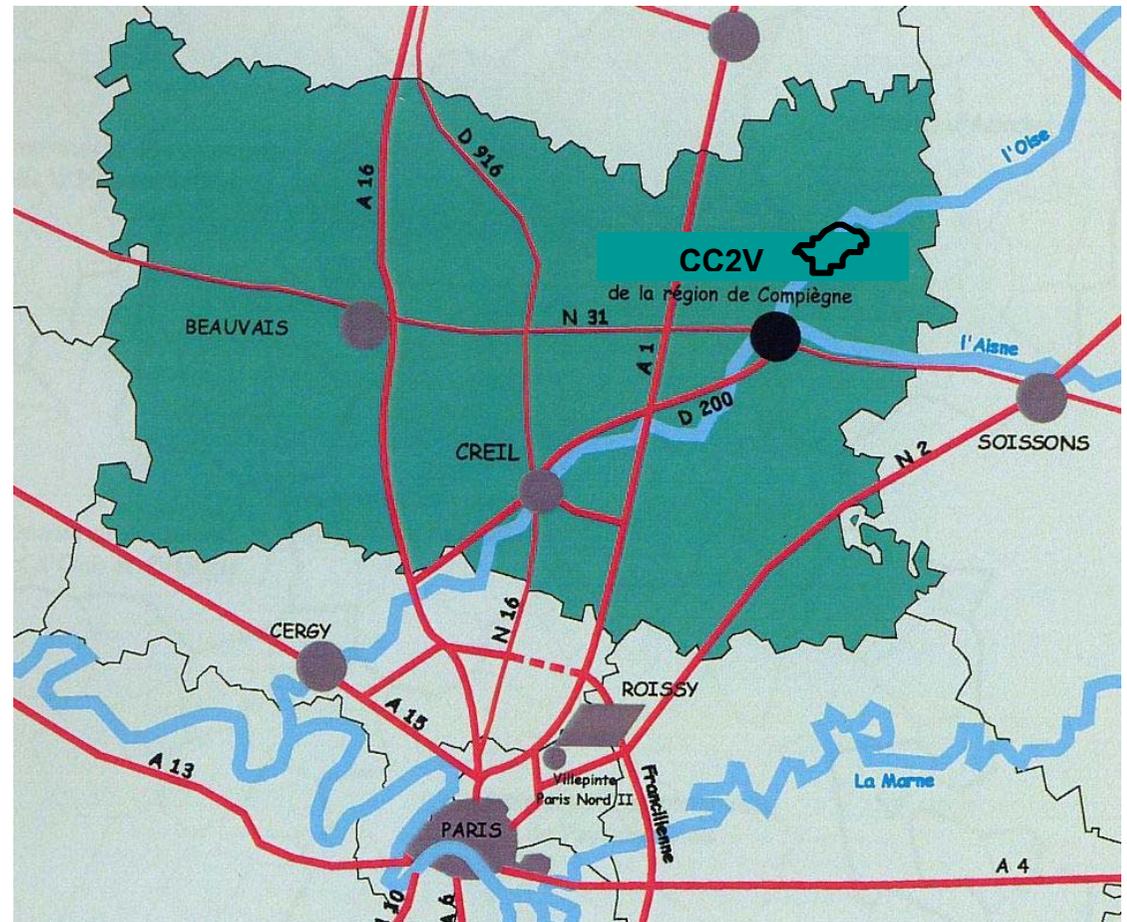
La CC2V sous l'influence de la région parisienne

La CC2V, comme le Compiègnois et le sud de l'Oise sont sous l'influence directe de la Région Parisienne.

Le pôle d'emploi de Roissy (200 000 emplois) et l'aéroport sont situés à $\frac{3}{4}$ d'heures par l'autoroute. La gare de Paris-Nord est distante de 40 mn de la gare de Compiègne.

La recherche de terrains moins coûteux amène de nouveaux habitants toujours plus au nord de la région parisienne. Elle provoque également un déplacement d'emplois vers le nord qui contribue à rendre la région de Compiègne, et au-delà, plus attractive pour de nouveaux habitants.

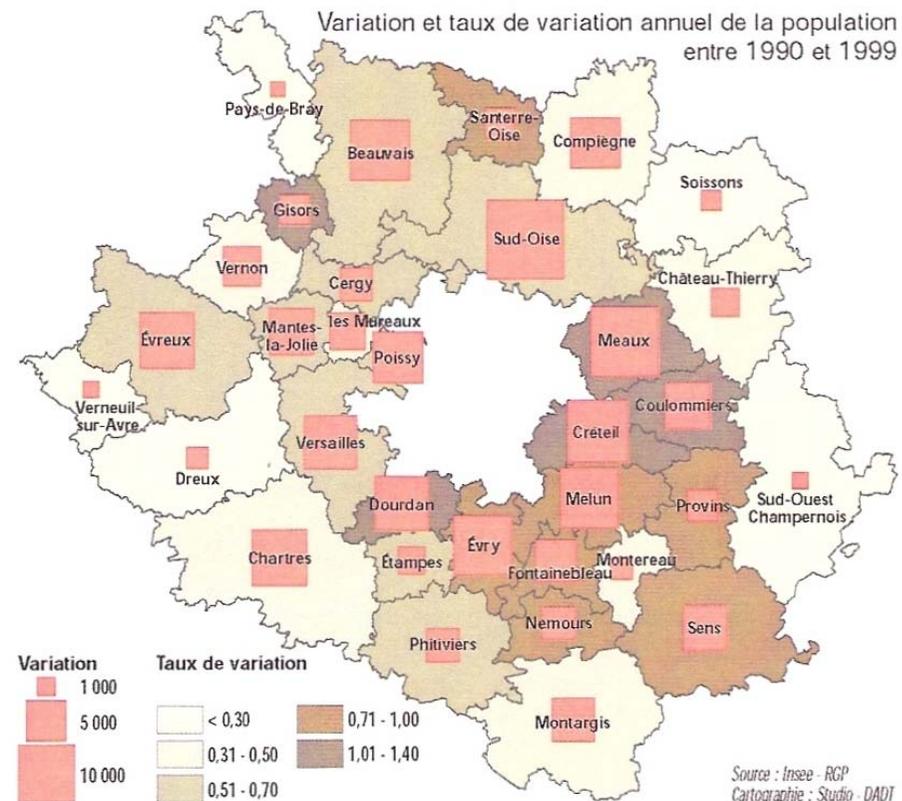
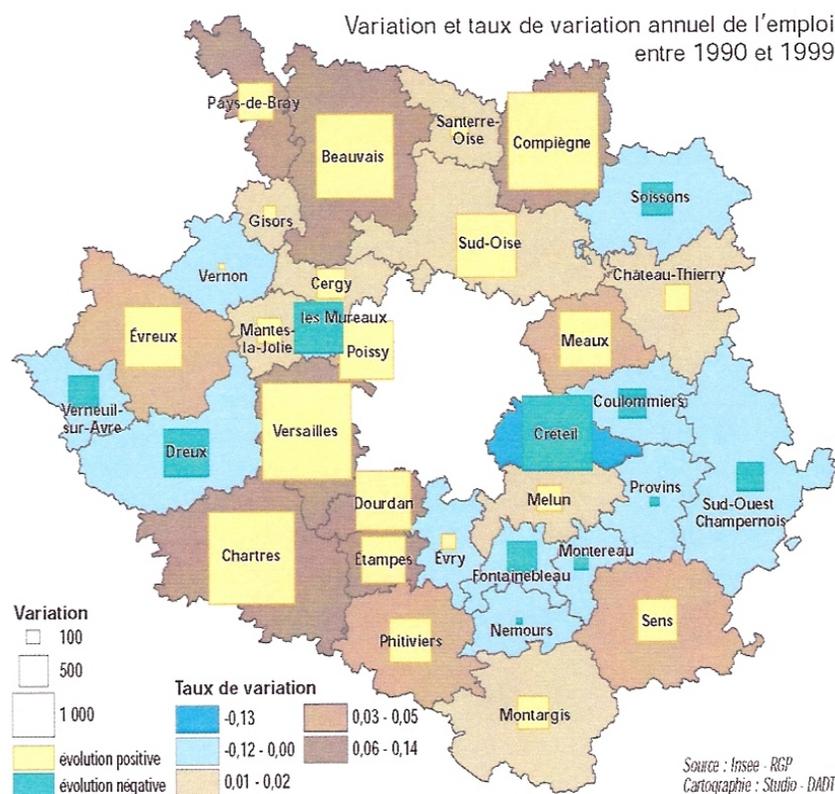
La croissance de l'agglomération parisienne se traduit par une pression foncière et immobilière, des trafics croissants mais aussi un desserrement des entreprises et des opportunités économiques, qui seront examinés dans les chapitres correspondants du diagnostic.



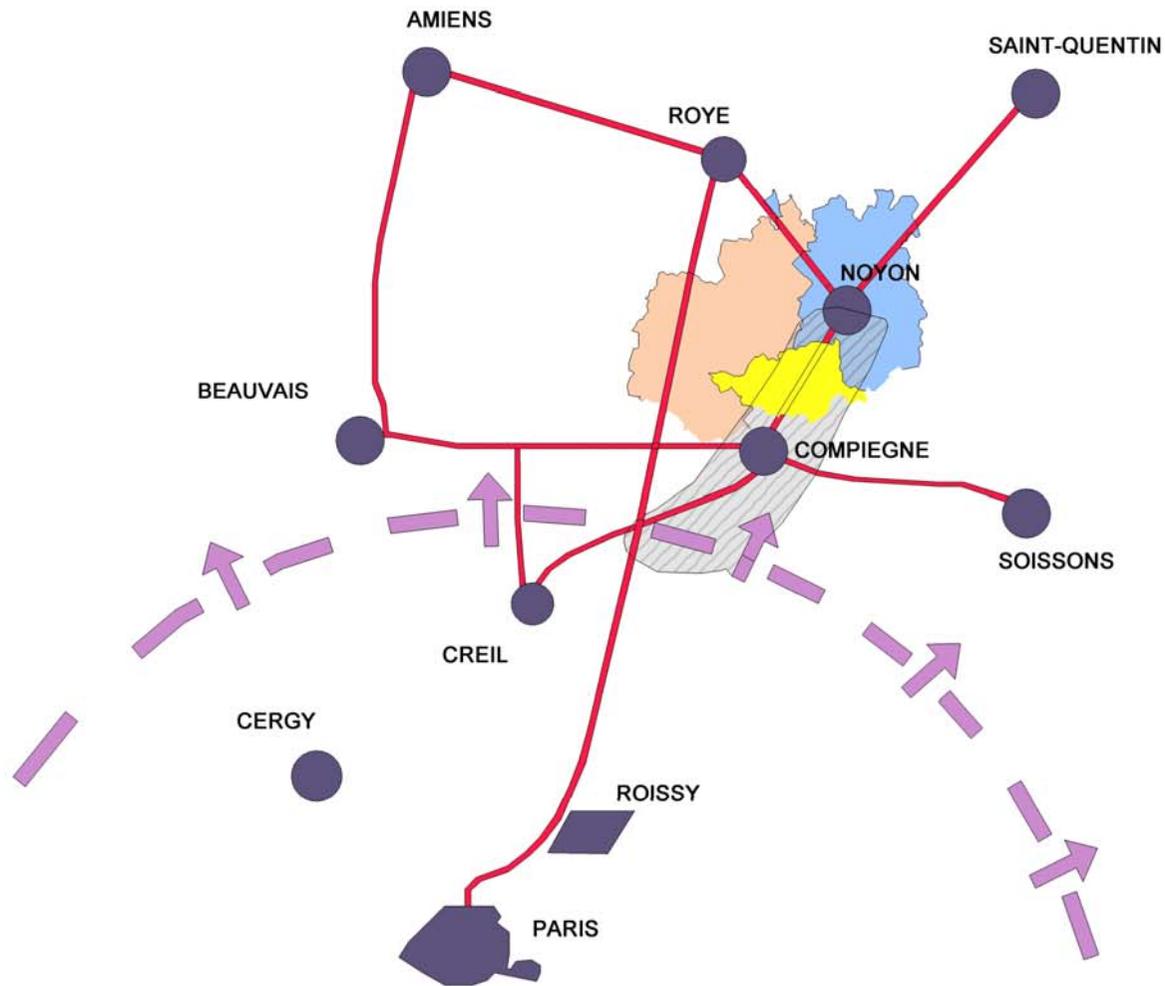
Une histoire, un environnement

Les deux cartes ci-dessous montrent comment l'influence de la Région parisienne s'est traduite entre 1990 et 1999 par un double mouvement :

- Une croissance de l'emploi forte dans l'Oise et particulièrement sur l'arrondissement de Compiègne.
- Une faible croissance de la population dans l'arrondissement, à la différence du reste de l'Oise.



Les Deux Vallées sont insérées dans un espace économique (zone d'emploi de Compiègne) qui a connu dans les dernières périodes (1990-1999) un découplage entre accroissement de l'emploi et relative stagnation de la population. Ce mouvement témoigne d'une attractivité économique qui n'a pas encore trouvé sa transcription résidentielle. La tendance naturelle à venir sera un rattrapage de cette distorsion se traduisant par une pression immobilière sur le territoire



Principaux constats

Le territoire des deux Vallées est ainsi impliqué dans plusieurs dynamiques d'une grande diversité:

- Une coopération institutionnalisée à travers le projet de Pays Sources et Vallées avec les deux Communautés de Communes voisines au Nord.
- Une appartenance à la vallée de l'Oise avec une double et inégale influence des deux villes voisines : Noyon au Nord, Compiègne au Sud et une continuité urbaine avec l'agglomération de Compiègne.
- Une dynamique entre villes picardes qui peine à trouver une réelle efficacité.
- Une tendance lourde correspondant à l'accroissement de la région parisienne.

Enjeux – Perspectives d'évolutions

Un des enjeux du Scot sera de favoriser la meilleure insertion possible dans ces dynamiques externes, au profit du développement de l'emploi et des conditions de vie de ses habitants.

Mais ces dynamiques sont diverses, certaines, notamment celles liées au contexte local, n'ayant pas encore de traduction pratique et constituant plus des espoirs que des réalités.

Reste que le territoire entretient des relations ambiguës avec les espaces voisins, et en particulier avec le Compiègnois dont il bénéficie sur le plan économique sans que cette relation ne soit véritablement institutionnalisée. Au travers de cette " relation spéciale " transparaît une réalité : le déplacement d'emplois et de résidences vers le nord du fait de l'expansion de la région parisienne. Le Scot devra anticiper cette dynamique principale dont il participe et à laquelle il est soumis.